



[REDACTED]

8/9/88

N°20.014/11/PN

[REDACTED]

Monsieur le Directeur général,

En sa séance du 8 septembre 1988, la Commission permanente de contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a consacré un examen à la plainte du 25 janvier 1988 contre la C.G.E.R. dont le service sécurité a établi des documents administratifs en anglais et en français.

Des renseignements communiqués, il est ressorti que les documents incriminés étaient des formulaires temporaires, dont l'emploi, l'efficacité et la forme étaient soumises à l'épreuve.

Ils ont été remplacés par le formulaire "Opvolging rapporten veiligheid/Sulvi des rapports de sécurité" qui est unilingue, c'est-à-dire unilingue néerlandais pour les néerlandophones et unilingue français pour les francophones, et par le formulaire "Aanvraag tot interventie/Demande d'intervention" qui, lui, est bilingue.

+
+ +

En vertu de l'art. 39, § 3, les instructions au personnel, ainsi que les formulaires et imprimés destinés au service intérieur sont rédigés en français et en néerlandais.

./.

Dans son avis n° 1325 du 24 juin 1965, la C.P.C.L. précise cependant que ceux-ci sont unilingues lorsqu'ils émanent des services centraux et qu'ils sont destinés à des services unilingues ou à du personnel d'un rôle linguistique particulier.

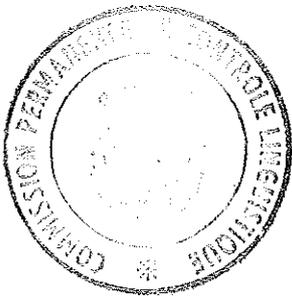
La C.P.C.L. estime dès lors que la plainte est recevable mais dépassée : la C.G.E.R. n'utilise plus de formulaires anglais/français.

Le formulaire "Opvolging rapporten veiligheid/Suivi des rapports de sécurité", qui est transmis aux membres du Comité de Sécurité, d'Hygiène et d'Embellissements des Lieux de travail, aux remplaçants et à certains membres de la direction, est établi, à juste titre, dans une seule langue.

Le formulaire "Aanvraag tot interventie/Demande d'intervention" est un formulaire non-individualisé et utilisé en service intérieur. En vertu de l'art. 39, § 3, pareil formulaire est établi en français et en néerlandais.

Copie de la présente est notifiée au plaignant.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de ma considération distinguée.



Le Président,

